

# CONDITIONS GENERALES POUR DES PRESTATIONS DE PHOTOGRAPHIE

Table des matières

PREAMBULE :

Article 1 : Définition.

Article 2 : Objet.

Article 3 : Tarifs.

Article 4 : Condition de paiement.

Article 5 Report ou annulation.

Article 6 Déroulement d'une séance.

Article 7 Problème technique.

Article 8 Responsabilité et Assurance.

Article 9 Production et conservation des fichiers numériques.

Article 10 Impression des photos.

Article 11 Livraison de la commande.

Article 12 Propriété intellectuelle.

Article 13 Droit à l'image et autorisation de diffusion.

Article 14 Données à caractère personnel.

Article 15 Cession du Contrat.

Article 16 Election de domicile et langue du contrat.

Article 17 Loi applicable.

#### PREAMBULE :

Rhizlaine Photographie est une photographe professionnelle. Auto-entrepreneur, elle est à votre service pour immortaliser vos moments.

C'est dans ce contexte que les Parties se sont rapprochées afin de conclure le présent Contrat de présentations de services composé des présentes conditions générale, énonçant les conditions générales applicables entre les Parties complétées par le Contrat de prestation et ses annexes, fournis par le Prestataire au Client.

Toute signature d'un contrat implique que vous ayez pris connaissance des CGV et que vous les acceptiez.

#### Article 1 : Définition

**Annexe** : désigne une annexe du Contrat d'application

**Bénéficiaire** : désigne la Partie à qui les Services sont fournis en application du Contrat d'application et des Conditions Générales qu'il a signé en tant que Bénéficiaire.

**Conditions Générales** : désigne les conditions générales, le Contrat de Prestation et ses Annexes tel que décrit dans le présent document

**Contrat de Prestation** : désigne l'accord pour la fourniture de service composé des Conditions Générales et du Contrat de prestation, et de tous les potentiels avenants qui créent ensemble un document inséparable.

**Données personnelles** : désigne toutes les Données Personnelles qui sont transmises par le Bénéficiaire, traité par le prestataire pour le compte du Bénéficiaire dans l'exécution de ses obligations au titre du Contrat.

**Information confidentielle** : désigne les données du Bénéficiaire, toute information, analyse, étude et autres documents sous quelque forme que ce soit ayant attrait a la réalisation de la prestation ou ses résultats, les méthodologie, les produits, les outils ou logiciels pour la réalisation de la prestation. Toutes les informations identifiées comme

confidentielles.

**Prestation / Livrable** : désigne chacune des œuvre, photos, produits objet de la prestation pour laquelle le Contrat est signé.

**Niveau de service** : désigne les critères spécifiques de fourniture des Service tels que décrits dans les Contrats et le Contrat de Prestation et les Conditions Générales

**Partie (s)**; désigne le prestataire et le bénéficiaire individuellement et ensemble les Parties

**Prestataire** : désigne la Partie qui fournit la prestation de service décrite dans le Contrat de Prestation et des Conditions Générales qui la désigne comme Prestataire

**Prix** : désigne les couts et dépenses payables par le Bénéficiaire pour chaque Service tels que décrits dans le Contrat de Prestation et les Conditions Générales.

**Services** : design tus les services pour par la Prestataire au Bénéficiaire tel que décrit dans le Contrat de Prestation et les Conditions de générales

## Article 2 : Objet

Les conditions générales de vente (ci-après nommées « CGV ») créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes de prestations et de produits conclues entre le Client (ci-après nommé « le client ») et Rhizlaine (ci-après nommée « la photographe »). Toute réservation de séance ou commande de produits entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV, sauf conditions particulières consenties par écrit entre la photographe et le client. Adresse du siège social : 95 Avenue Firmin Didot, 93190 Livry-Gargan.

Aux termes des présentes, à moins que le contexte n'exige autrement, le singulier inclut le pluriel et le pluriel inclut le singulier.

## Article 3 : Tarifs

Les prix de vente exprimés en euros sont ceux applicables au moment de la réservation d'une séance ou de la commande de produits complémentaires. Les tarifs sont sujets à changements à n'importe quel moment et ce sans préavis. Le prix valable est celui indiqué sur votre contrat et/ou votre bon de commande.

## Article 4 : Condition de paiement

Le versement d'un acompte signe un engagement ferme de la part du client et entraîne l'entière adhésion aux présentes CGV. La réservation n'est définitive qu'à réception du règlement de ce versement.

A défaut de réception du règlement dans les 7 jours suivant l'accord de la photographe pour la date et l'heure convenues avec le client, la réservation sera purement et

simplement annulée et ce sans préavis et sans que le client ne puisse réclamer la moindre indemnité.

Le paiement s'effectue par liquide ou par virement. Aucune ristourne pour paiement comptant ne sera accordée.

Conformément à la loi, le client dispose d'un délai de rétractation de 7 jours ouvrables à compter du lendemain de la réservation de la séance. Passé ce délai, aucune somme déjà versée ne lui sera remboursée en cas d'annulation de sa part, et ce quel que soit le motif.

Le montant total des produits complémentaires est à payer en intégralité le jour de la commande. Conformément au Code de la Consommation, le droit de rétractation ne pourra être exercé pour ces produits, considérés comme étant nettement personnalisés.

#### Article 5 Report ou annulation

Si la photographe ne peut honorer le contrat pour cas de force majeure, il sera proposé dans la mesure du possible une date de remplacement ; dans le cas où aucun accord n'est trouvé, les frais de prise de vues seront remboursés intégralement au client, et ce, sans donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Est considéré comme force majeure un événement extérieur imprévisible et rendant impossible l'exécution de la prestation (accident, décès, neige, verglas, maladie...). Chacune des parties pourra opposer ce droit dès lors où la force majeure est caractérisée.

La photographe ou le client s'engage à prévenir l'autre partie dans les plus brefs délais par téléphone. D'un commun accord, une nouvelle date sera planifiée, sans aucun frais supplémentaire à prestation identique.

Toute demande de modification (date, heure, lieu) par le client devra être effectuée au plus tard 7 jours avant la date prévue de la séance, sauf cas de force majeure. En cas de report, la photographe ne pourra pas être tenue responsable de la non-réalisation de certaines particularités de séance (saison, météo, cadre de prise de vue...). En cas d'annulation de la séance par le client, l'acompte ne lui sera pas remboursé ; il couvre forfaitairement les frais de préparation de votre séance et le manque à gagner d'une prestation photographique perdue. La loi prévoit que le solde soit réglé à la photographe.

#### Article 6 Déroulement d'une séance

Le client s'engage à être à l'heure au rendez-vous fixé pour la séance. Le client s'engage à faciliter le travail de la photographe lors de l'exécution de la prestation. Il

est formellement interdit au client de prendre des photos avec un appareil photo, téléphone mobile ou autre durant la séance.

La photographe ne pourra pas être tenue responsable d'une moindre qualité des photos en cas de manque de coopération d'un des participants de la séance.

Le règlement total de la prestation sera payé soit avant la séance, soit au tout début de celle-ci, avant la prise de photo.

## Article 7 Problème technique

En cas de problème technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation et empêchant la photographe de réaliser le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursée, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Le client pourra également accepter le report de la séance à une date ultérieure, dans ce cas le montant versé ne sera pas remboursé. Malgré toute l'attention portée aux fichiers numériques, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, carte mémoire défaillante ou panne informatique, que les sources des photographies soient inexploitable.

Dans ce cas, le photographe vous offre la possibilité de refaire la séance afin de palier à cet incident indépendant de sa volonté. En cas de refus, le client ne pourra prétendre qu'au remboursement des sommes qu'il a versées, et ce sans aucun dédommagement.

## Article 8 Responsabilité et Assurance

Une Partie ne peut être responsable que sur la base d'un dommage direct personnel et avéré subi par l'autre Partie, et si la Partie Victime est en mesure de prouver que l'inexécution de la Partie auteur du dommage, est la cause directe de son dommage.

Le client est responsable de lui-même et des personnes l'accompagnant à la séance. En cas de détérioration ou de casse du matériel par le(s) client(s) ou la ou les personne(s) qui accompagnatrice(s), celui-ci devra rembourser au prix du neuf. Si l'accident est du fait de la photographe, son assurance civile professionnelle sera déclenchée

## Article 9 Production et conservation des fichiers numériques

Le client reconnaît être familier avec le portfolio de la photographe et sollicite ses services en toute connaissance du style artistique de celle-ci. Il reconnaît également que le travail de la photographe est en constante évolution, que la prestation proposée par la photographe est unique et artistique et que les photographies livrées peuvent être différentes des photographies prises par la photographe dans le passé.

La photographe assure qu'elle utilise tout son potentiel et tout son jugement artistique personnel pour créer des images cohérentes avec sa vision personnelle de l'évènement. Le client accepte que cette vision soit différente de la sienne.

En conséquence les photographies ne peuvent pas être soumises à un rejet en fonction des goûts ou des critères esthétiques propres à chacun. La photographe est seule juge de la mise en page des images dans la réalisation d'un livre.

Aucun fichier brut ne sera livré au client et ne pourra être exigé. Les fichiers numériques sont livrés au format jpeg haute qualité.

La conservation des photographies est garantie pendant 6 mois (sauf catastrophe indépendante de sa volonté telle qu'un DDE défaillant, inondation, incendie ou autres) ; au-delà, la photographe se réserve le droit de les détruire.

### Article 10 Impression des photos

Si le client tient à imprimer lui-même ses produits (livres, tirages...) grâce aux fichiers numériques qu'il a acquis, la photographe décline toute responsabilité quant au résultat obtenu dans un laboratoire lambda. Celle-ci ne garantit le résultat que sur les tirages effectués elle-même.

### Article 11 Livraison de la commande

L'intégralité du paiement sera demandée au client à la commande pour les produits dérivés à partir de la séance (tirages, book, agrandissements, etc...). Les produits sont à envoyer aux clients.

Le délai de livraison est de 3 à 4 mois en fonction des produits.

Conformément à l'article du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne pourra être exercé pour ces produits, considérés comme étant nettement personnalisés.

Les dates et délais de mise à disposition ne sont donnés qu'à titre indicatif ; en cas de retard de livraison d'un fournisseur, la photographe ne sera pas tenue pour responsable et aucune compensation quelle qu'elle soit ne pourra lui être demandée.

L'envoi par La Poste se fera au frais du client et exclusivement en lettre suivi ou colissimo. Les délais de livraison mentionnés ne sont qu'indicatifs et peuvent éventuellement être modifiés. La photographe ne pourra être tenue responsable des conséquences dues à un retard de livraison ou à une perte de colis de la part du transporteur.

En cas de non réception d'un colis dans les délais indiqués, une enquête est menée auprès du transporteur et peut prendre plusieurs jours (ex : 21 jours à la Poste). Durant

cette période, aucun remboursement ou renvoi ne pourra être effectué.

## Article 12 Propriété intellectuelle

Les photographies réalisées lors d'une séance sont protégées selon les règles des articles L 121-1 et loi du 11 mars 1957 (Code de la Propriété Intellectuelle et droits d'auteur). Même après cession des fichiers numériques, les photographies restent la propriété intellectuelle de la photographe et ne sont en conséquence pas libres de droit. Seul le droit à l'image du client lui est inaliénable.

Toute utilisation commerciale par le client est formellement interdite sans un accord écrit de la photographe. Toute utilisation d'une photographie, quelle qu'en soit l'usage (concours, diffusion, exposition, reproduction, etc.) faite sans l'accord écrit de la photographe constitue un délit de contrefaçon, au sens de l'article L 335-2 du même Code, et est punissable de peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 300000 € d'amende.

Il est notamment interdit et puni par la loi de numériser les tirages en vue de les diffuser sur Internet ou d'en faire des reproductions (y compris dans le cadre privé), de copier et d'utiliser les images présentées sur les différents supports propres à la photographe, de retirer par quelconque procédé la signature et/ou logo de la photographe et de modifier les photos (passage en noir et blanc, recadrage, retouches diverses, etc.) sans autorisation préalable de la photographe.

Lorsque le client achète les fichiers numériques en haute qualité, il lui est autorisé de reproduire les fichiers et de les enregistrer sur tout support qu'il souhaite dans un seul but de conservation, uniquement pour son usage personnel et privé. Pour toute utilisation publique tels que les réseaux sociaux, le client devra obligatoirement citer le nom de la photographe et mettre soit le lien de sa page Facebook, soit le lien de son site. Dans le cas où le client refuse les droits de publication à la photographe, il lui est également interdit de publier les photos (Facebook ou autres).

## Article 13 Droit à l'image et autorisation de diffusion

Le client conserve son droit inaliénable à l'image en toute circonstance, tout temps et tout lieu. Le Client déclare être majeur, poser librement pour des photographies et autoriser la prise de vues. Les représentants légaux déclarent être majeurs et autoriser les prises de vues de leur(s) enfant(s) mineur(s).

Si l'un des représentants légaux s'avérait être mineur, les signatures de ses parents ou de ses représentants légaux est obligatoire, exception faite des personnes mineures émancipées. Dans le cas où un seul parent signe le contrat, il atteste que l'autre parent

a été averti de la séance et ne s'oppose ni à la prise de vues, ni à l'exploitation des images réalisées si le droit d'exploitation a été accordé par le parent signataire.

Sauf avis contraire du client, la photographe pourra utiliser les images à des fins commerciales dans le cadre de la promotion de son activité (site web, pages professionnelles sur des réseaux sociaux, publicités, expositions, etc.) et ce pour une durée de 30 ans.

Dans le cas d'une séance offerte ou à un tarif privilégié par la photographe en vue d'une diffusion des photographies réalisées, si le client s'oppose finalement à cette diffusion, il devra régler la séance au tarif en vigueur.

#### Article 14 Données à caractère personnel

La photographe s'engage à préserver la vie privée de ses clients. En aucun cas les données recueillies ne seront cédées ou vendues à des tiers. Les informations personnelles demandées au client sont destinées exclusivement à la photographe à des fins de gestion administrative et commerciale.

#### Article 15 Cession du Contrat

Les Parties ne peuvent céder à titre onéreux ou gratuit, les droits et/ou obligations découlant du Contrat sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

#### Article 16 Election de domicile et langue du contrat

Les Parties élisent domicile aux adresses figurant sur les Devis.

Le Contrat est rédigé en français. Dans le cas où elles feraient l'objet d'une traduction en langue étrangère, seule la version française fera foi.

#### Article 17 Loi applicable

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de différend relatif à son existence, à sa validité, à son interprétation ou son exécution, les parties conviennent de se rencontrer afin de tenter de régler ce différend par le biais de la négociation ou d'un autre processus approprié de règlement des différends, avant de recourir à l'action judiciaire.



A défaut d'accord dans un délai d'un (1) mois, le différend sera soumis à la juridiction compétente de Paris.